

Les Italiens à Mirebeau

6 h. 35 soir. — On télégraphie de Dijon que les terrassiers français persistent à ne pas vouloir tolérer la présence des ouvriers italiens sur les chantiers de Mirebeau. Ils ont poursuivi une équipe d'Italiens qui a pris la fuite.

Il n'y a pas eu de coups échangés.

Les bestiaux dans les forêts

6 h. 55 soir. — M. Gabé, directeur général des forêts, adresse aux conservateurs une circulaire disant que la sécheresse ayant compromis gravement la production des prairies, il y a lieu de donner satisfaction dans la plus large mesure possible aux demandes présentées par les communes dans le but d'obtenir l'autorisation d'introduire les bestiaux dans les forêts appartenant à ces communes.

INFORMATIONS DIVERSES

Une explosion

7 h. 2 soir. — On télégraphie de Sarralbe qu'un tuyau rempli de fonte en ébullition a éclaté. Quatre ouvriers ont été horriblement brûlés; deux sont morts immédiatement, l'état des autres ne laisse aucun espoir.

Incendies en Corse

7 h. 5 soir. — On télégraphie d'Ajaccio qu'on signale de nombreux et violents incendies, augmentés par la violence du vent, dans toute la Corse.

Fin des dépêches télégraphiques

Les nouveaux régiments d'infanterie

Voici comment seront composés et répartis les 18 nouveaux régiments d'infanterie que l'on organise actuellement en vertu de la loi du 25 juillet dernier.

La 1^{re} région possédera un de ces régiments, le 145^e, qui aura son centre à Maubeuge, et qui sera composé des 3 bataillons disponibles du 1^{er} régiment, Cambrai; du 84^e, Avesnes, et du 45^e, Laon; tous trois appartenant au 1^{er} corps d'armée.

La 6^e région recevra sept nouveaux régiments, savoir: le 146^e, le 147^e, le 148^e, le 150^e, le 154^e, le 155^e et le 156^e.

Les 146^e et 156^e seront stationnés à Toul. Le 146^e sera formé dans la 2^e région avec les 3 bataillons disponibles du 51^e, Beauvais; du 72^e, Amiens, et du 67^e, Soissons.

Le 156^e dans la 4^e et dans la 9^e régions, avec les trois bataillons disponibles du 101^e, Laval; du 125^e, Poitiers, et du 135^e, Angers.

Le 156^e dans la 4^e et dans la 9^e régions, avec les trois bataillons disponibles du 101^e, Laval; du 125^e, Poitiers, et du 135^e, Angers. Ce dernier régiment sera rattaché pour ordre à la 12^e région de corps d'armée et devra en tirer son recrutement, ainsi qu'il a été spécifié dans l'exposé des motifs sur le projet de loi portant réorganisation de l'infanterie.

Il est entendu, d'ailleurs, que le 145^e est de même rattaché à la 1^{re} région et le 146^e à la 2^e région.

Verdun, dans la 6^e région, recevra les 147^e, 148^e et 150^e régiments.

Le 147^e sera rattaché à la 3^e région; il se composera des 3 bataillons disponibles du 24^e, Rouen, 3^e corps; du 43^e, Lille, 1^{er} corps, et du 132^e, Reims, 6^e corps. Ce régiment occupera Montmédy par un détachement.

Le 148^e sera rattaché à la 4^e région: il sera formé avec les 3 bataillons disponibles du 87^e, Saint-Quentin, 2^e corps; du 54^e, Compiègne, 2^e corps, et du 82^e, Montargis, 5^e corps. Il résidera tout entier à Verdun et dans les forts du camp retranché.

Le 150^e sera rattaché à la 6^e région: il comprendra les 3 bataillons disponibles du 68^e, Tours, 9^e corps; du 85^e, Cosne, 8^e corps, et du 63^e, Limoges, 12^e corps. Ce régiment occupera Longwy par un détachement.

Epinal et son camp retranché, dans la 6^e région, recevront les 149^e et 152^e régiments.

Le 149^e sera rattaché à la 5^e région: il sera formé avec les 3 bataillons disponibles du 4^e, Auxerre, 5^e corps; du 113^e, Blois, 5^e corps, et du 138^e, Magnac-Laval, 12^e corps.

Le 152^e sera rattaché à la 8^e région: il se composera des 3 bataillons disponibles du 56^e, Châlons, et du 134^e, Macon, et du 27^e, Dijon, qui appartiennent tous au 8^e corps.

Les forts qui environnent Commercy, dans la 6^e région, seront occupés par le 154^e régiment. Ce régiment sera rattaché à la 10^e région: il comprendra les 3 bataillons disponibles du 41^e, Rennes; du 70^e, Vitry; et du 47^e, St-Malo, qui appartiennent tous au 10^e corps.

Le 155^e régiment aura son centre au fort de Lérerville, dans la 6^e région, et occupera les autres forts voisins. Il sera rattaché à la 11^e région et se composera des 3 bataillons disponibles du 64^e, An-cenis; du 65^e, Nantes, et du 118^e, Quimper, qui appartiennent tous au 11^e corps.

Le camp retranché de Belfort, dans la 7^e région, recevra le 151^e régiment, qui sera rattaché à la 7^e région et qui sera formé des 3 bataillons disponibles du 131^e, Orléans, 5^e corps; du 44^e, Lons-le-Saulnier, 7^e corps; et du 90^e, Châteaurox, 9^e corps.

La 14^e région recevra les 157^e, 158, 161^e, 162^e régiments.

Le 157^e régiment aura son centre à Lyon, ainsi que les 161^e et 162^e; il se composera des 3 bataillons disponibles du 121^e, St-Etienne; du 105^e, Le Puy, et du 139^e, Clermont-Ferrand, appartenant tous au 13^e corps; il sera rattaché à la 13^e région.

Le 161^e sera rattaché à la 17^e région; il sera formé avec les 3 bataillons disponibles du 133^e, Belley; du 118^e, Guéret, et du 80^e, Tulle, appartenant tous au 12^e corps d'armée. Ce régiment résidera en partie sur les Alpes dans l'étendue de la 15^e région.

Le 162^e sera rattaché à la 18^e région; il comprendra les 3 bataillons disponibles du 25^e, Cherbourg, 11^e corps; du 62^e, Lorient, 10^e corps, et du 5^e, Caen, 3^e corps.

Le 158^e régiment occupera Briançon; il sera rattaché à la 14^e région et forme avec les 3 bataillons disponibles du 140^e, Grenoble, du 96^e, Gap, et du 22^e, Vienne, qui appartiennent tous au 14^e corps.

On trouvera enfin à Nice, dans la 15^e région, le 159^e régiment, rattaché à cette région, et composé des 3 bataillons disponibles du 111^e, Antibes; du 55^e, Nîmes; du 40^e, Privas, appartenant tous au 15^e corps d'armée.

A Perpignan et dans les Pyrénées, 16^e région, le 160^e régiment attaché à cette région et formé avec les 3 bataillons disponibles du 17^e, Béziers; du 12^e, Perpignan, et du 43^e, Albi, appartenant au 16^e corps.

A Paris, le 153^e régiment rattaché à la 9^e région, et composé des 3 bataillons disponibles du 114^e, Parthenay, 9^e corps; du 2^e, Granville, 10^e corps, et du 19^e, Brest, 11^e corps.

CHRONIQUE LOCALE

ET REGIONALE

Brest

Le général Madenor. — Le général de brigade Madenor, dont nous avons annoncé l'arrivée à Brest, a fait hier une tournée d'inspection de l'artillerie du côté de Morgat.

Le conseil d'arrondissement. — Nous recevons le compte-rendu imprimé de la première partie de la session de 1887 du conseil d'arrondissement.

Le conseil s'est réuni le 25 juillet; il a nommé président M. Lamarque, représentant du premier canton de Brest, par 5 voix sur 8 votants, contre 1 voix donnée à M. Goret, du canton de Landerneau, et 2 bulletins blancs.

M. Sanquer, du deuxième canton de Brest, a été élu secrétaire au second tour de scrutin par 4 voix contre 3 à M. Marzin, du canton d'Ouessant, et 1 à M. Goret.

C'est un bureau républicain qui succède à un bureau réactionnaire.

Accident à l'arsenal. — Avant-hier soir, à 7 h. 1/2, le nommé Guillou (Louis), âgé de 21 ans, élève fourrier à la division des équipages de la flotte, est tombé dans le port de la fenêtre de la salle du petit état-major au deuxième étage. Ce jeune homme, après avoir répondu à l'appel de l'incendie à 7 h., était monté dans cette salle et s'était appuyé à la fenêtre, s'amusant à regarder les rats qui courent dans le port le long du mur de la caserne. Plusieurs personnes étaient avec lui dans la salle, mais nul ne peut dire comment sa chute a eu lieu. C'est un gendarme et un second maître du Terrible qui l'ont trouvé étendu dans la rampe de la porte rouge; ils ont aussitôt prévenu la division. On envoya prendre le corps, qui fut transporté à l'hospice. Guillou avait le crâne fracassé.

Chambre de commerce. — Nous recevons de la chambre de commerce l'avis suivant:

Le président de la chambre de commerce a l'honneur de porter à la connaissance des industriels et des commerçants de la cité que les documents relatifs au grand concours international des sciences et de l'industrie, qui s'ouvrira à Bruxelles au mois de mai 1888 sont déposés au secrétariat de la chambre de commerce, où ils seront mis à la disposition des intéressés, de 10 heures du matin à 3 heures du soir.

Relevé de police. — Le 19 août, 7 arrestations ont été opérées; il a été relevé 25 contraventions.

Faits divers. — Procès-verbal a été dressé contre la nommée Marie Marec, femme Léon, journalière, demeurant rue Haute des Sept-Saints, n° 13, pour vol de linge et d'effets d'habillement au préjudice de Mme Guyonard, demeurant dans la même maison.

Hier, vers 5 h. 1/4, le jeune Kérivel, âgé de six ans, demeurant rue Gravenan, a été heurté dans la rue de Siam, en face la préfecture maritime, par le cheval d'une voiture de la brasserie Bastien Fonné. Renversé, l'enfant a passé sous le cheval; il a été retiré d'entre les roues par son père. Le cheval allait au pas, et le conducteur criait gare! d'une voix très forte. Dès qu'il

vit l'enfant renversé, il arrêta son cheval. L'enfant était sourd et muet.

Transporté chez M. Grall, pharmacien, le petit Kérivel a été examiné par M. le docteur Duburquois. Il était tellement nerveux qu'il a donné des gifles au médecin. Il ne portait qu'une déchirure au menton. On l'a reconduit au domicile de ses parents dans une voiture de place.

1^{er} conseil de guerre maritime

Dans sa séance du 16 août courant, le 1^{er} conseil de guerre maritime permanent a condamné, à l'unanimité, le nommé Ollivier, Jean, soldat de 2^e classe au 2^e régiment d'infanterie de marine, à la peine d'une année d'emprisonnement et aux frais, pour vol d'une somme de 24 fr. 45 à trois de ses camarades de chambrée.

La région

Justice de paix. — Par décret du 13 août, M. J.-F. Omnes, ancien clerc de M^e Lamarque, notaire à Brest, a été nommé greffier de la justice de paix du canton de Lannilis.

Saint-Pierre-Quilbignon. — Un ouvrier cordier, âgé de 23 ans, originaire de Lorient, qui était en pension chez la veuve Anquer, à la Grande-Rivière, est parti furtivement le 13 courant, emportant des effets d'habillement et une paire de brodequins appartenant au fils de la veuve Anquer, volés pendant une absence de cette dernière, et sans avoir, naturellement, soldé sa pension, pour laquelle il redoit encore 47 francs.

Les recherches faites par la gendarmerie pour retrouver cet homme n'ont abouti à rien; on suppose qu'il sera retourné à Lorient.

Ploudalmézeau. — Jeudi dernier, le sieur Guillemin (Jean), âgé de 45 ans, meunier à Kervilic, en Ploudalmézeau, se disposait à aller chercher du grain chez le nommé Forrest; il avait installé dans sa voiture son fils Yves, âgé de deux ans. Avant de partir, l'enfant dit qu'il avait faim. La maison était à trente mètres; Guillemin y alla chercher un morceau de pain. Quand il revint, la voiture était renversée, à dix mètres de l'endroit où il l'avait laissée; il retira son enfant qui respirait encore, le transporta chez lui et lui prodigua, avec sa femme, tous les soins; mais une demi-heure après le pauvre petit mourait. L'enfant avait, dans la voiture, un petit fouet. Guillemin suppose que l'enfant aura frappé le cheval qui, se mettant en marche, fit passer la voiture sur un talus élevé d'un mètre. De là le funeste accident.

Logonna-Daoulas. — Jeudi dernier, à 2 h 1/2 de l'après-midi, un incendie s'est déclaré dans une meule de paille appartenant au nommé Le Bot, Jean, demeurant à Runglaou, en Logonna-Daoulas. Le Bot charriait du fumier près de sa maison lorsqu'il vit la meule en feu. Il accourut, l'alarme fut donnée; des environs, plus de 1500 personnes vinrent en hâte au premier signal et formèrent la chaîne pour qu'on pût efficacement combattre le feu.

Les dégâts atteignent quatre personnes: Le Bot pour 1,372 fr.; Quillec, Yves, fermier de M. Troadec, instituteur à Pencran, pour 250 fr.; M. Troadec pour 300 fr., et Riou (Jean-Louis), cultivateur, pour 270 fr.

On put croire d'abord que le feu avait été mis par des enfants; Le Bot croit l'incendie purement accidentel.

Brignogan.

On nous écrit le 18: La station balnéaire de Brignogan acquiert d'année en année une importance plus grande. On y compte beaucoup de maisons de campagne, qui sont toutes habitées, et les deux grands hôtels de l'endroit sont insuffisants pour recevoir tous les visiteurs qu'attirent nos belles grèves.

Le dimanche surtout, les promeneurs abondent. Dimanche dernier particulièrement, Brignogan était littéralement envahi. Le bruit s'était répandu dans les environs que la musique de Landerneau devait venir à Brignogan et y donner un concert; le bateau de sauvetage de la localité devait, en outre, être mis à flot ce jour-là pour exécuter des manœuvres. Il ne manquait au programme qu'un bal champêtre et un petit feu d'artifice, pour le soir: la fête eût été complète.

La musique de Landerneau ne vint pas, mais le reste du programme marcha à souhait. La foule, qui envahissait Brignogan, se dirigea vers le village de la Terre-du-Pont, où se trouve l'abri du bateau de sauvetage. Le bateau fut lestement mis à flot,

les manœuvres fort bien exécutées; rien ne laissa à désirer: l'équipage, composé de nos plus hardis marins, se montra à la hauteur de son rôle. Une quête, faite au profit de la Société centrale de secours aux naufragés, par une gentille et gracieuse jeune fille, a produit une somme assez ronde, une centaine de francs, dit-on.

Malgré son importance (c'est aussi le centre d'un grand commerce de chevaux), Brignogan est malheureusement dépourvu de certaines choses indispensables, à commencer par un bureau des postes et télégraphes. L'installation de ce bureau s'impose, ne serait-ce qu'en vue du bateau de sauvetage, qui ne peut guère être appelé à rendre de réels secours, ne pouvant être averti à temps par les autres ports d'un sinistre maritime.

Si j'osais aussi espérer qu'un embranchement de la ligne de l'Ouest, de Landerneau à Lesneven et Brignogan, ne se fera pas attendre trop longtemps et viendra faire de Brignogan une station balnéaire plus fréquentée, tout en rendant son commerce plus important!...

Un touriste.

Trégarantec. — L'église de Trégarantec a été détruite par le feu dans la nuit de mercredi à jeudi. Une imprudence du bedeau a causé l'incendie. Voulu régler l'horloge, qui était arrêtée, le sieur Gabriel Morizur déposa à plat sur une vieille poutre du clocher la chandelle de résine avec laquelle il s'éclairait. Au moment de partir, l'opération terminée, Morizur s'aperçut que la flamme de sa chandelle avait commencé à brûler la poutre; il passa deux ou trois fois le pouce de la main droite sur l'endroit calciné, puis, croyant le feu éteint, descendit du clocher, ferma les portes de l'église et alla se coucher. A une heure du matin, sa voisine, Joséphine Goujon, venait le réveiller: le clocher était en feu. Il courut à l'église avec les membres de sa famille et un autre voisin, et sonna le tocsin. Les habitants du bourg vinrent porter secours: l'église était encore intacte. Mais une demi-heure après, la toiture de l'édifice flambait. On déménagea en toute hâte, retirant meubles et objets. Les pompiers de Lesneven arrivèrent ensuite. Mais l'eau manquait pour combattre activement l'incendie. Après quatre heures de travail, on réussit cependant à s'en rendre maître.

Les dégâts sont évalués à 15,000 fr.

Irvillac. — Le 10 courant, la femme Le Gall, demeurant au bourg d'Irvillac, entendant, dit-elle, des cris chez son voisin Herrou, se rendit à la maison de ce dernier. Herrou venait, paraît-il, de quereller sa femme et ses enfants. Il reçut mal l'intervention de cette femme qui l'apostropha assez vertement, racontant certains témoins, et selon d'autres, était ivre. Il poussa cette femme et la fit tomber près de la porte. La femme Le Gall se plaint d'avoir été frappée ensuite à coups de pied; Herrou nie et plusieurs disent qu'il a raison. Méchante querelle de voisins querelleurs dont les gendarmes se sont occupés, entendant beaucoup de cloches et autant de sons. La femme Le Gall dit que depuis sa chute elle a son bras en écharpe et ne peut s'en servir. Si cela lui apprenait, au moins, la tempérance...

Pont-Aven.

On écrit au Phare de la Loire: Ce matin 17, vers trois heures, le canot les Deux-Sœurs, de Pont-Aven, partait du port pour aller à la pêche en mer; il avait à bord les nommés Yves Huon, cultivateur, âgé de 70 ans; Clément Petit-Henri, marin, âgé de 19 ans, et Yves Huon, fils, débâtant, âgé de 34 ans, tous les trois de Pont-Aven.

Vers huit heures du matin, la patache des douanes de Rosbray, qui sortait de la rivière, aperçut, à environ deux milles au large du phare de Bey-ar-Véchen, ce canot entre deux eaux et sauva le nommé Huon fils, qui était cramponné à l'arrière du bateau et à bout de forces, étant continuellement couvert par la mer.

Quant aux deux autres malheureux, ils n'ont pu être retrouvés, malgré les recherches de l'équipage de la patache, ce qui fait supposer qu'ils ont dû couler aussitôt que le canot a sombré.

Huon fils, quoique hors de danger, n'a encore pu donner des détails sur ce triste accident.

Le vapeur Marie-Ange, de Lorient, qui se rendait à Pont-Aven, avec des passagers, a aperçu le canot et l'a pris à la remorque jusqu'au port de Rosbray.

CHRONIQUE MORLAISIENNE

L'un de nos correspondants à Morlaix nous écrit avant-hier:

Les horloges de Morlaix « C'est tout à fait étonnant! » Telle était l'exclamation poussée hier par un touriste anglais